

MONNAIE : QUAND LA DETTE OCCULTE LE PARTAGE

Jean-Michel Servet

La Découverte | *Revue Française de Socio-Économie*

2013/2 - n° 12
pages 125 à 147

ISSN 1966-6608

Article disponible en ligne à l'adresse:

<http://www.cairn.info/revue-francaise-de-socio-economie-2013-2-page-125.htm>

Pour citer cet article :

Servet Jean-Michel, « Monnaie : quand la dette occulte le partage »,
Revue Française de Socio-Économie, 2013/2 n° 12, p. 125-147. DOI : 10.3917/rfse.012.0125

Distribution électronique Cairn.info pour La Découverte.

© La Découverte. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Monnaie : quand la dette occulte le partage

Jean-Michel SERVET

IHEID Genève

jean-michel.servet@graduateinstitute.ch

L'article relève l'occultation du partage dans *La Monnaie souveraine* (1998) et les travaux qui s'en sont inspirés. Le néolibéralisme a rendu hégémonique une approche par la circulation de la monnaie et plus généralement de l'ensemble des faits sociaux. Or cette vision catallactique que des critiques de l'économie orthodoxe ont pu eux-mêmes soutenir, a éclipsé l'institution d'une hiérarchie de droits d'usage de biens communs au sein d'une société humaine.

Money: When debt conceals sharing

The article raises the concealment of sharing in La Monnaie souveraine (1998) and in the works it inspired. The neoliberalism made hegemonic an approach by the circulation of money and more generally of all social facts. However, this catallactic vision that some critics of the orthodox economy could support themselves eclipsed the institution of a hierarchy of rights to use the commons in a human society.

Mots clés : commun, dette, monnaie, partage, solidarité

Keywords: common, debt, money, sharing, solidarity

1. Introduction

Les ouvrages *Souveraineté, légitimité de la monnaie* [1995] puis *La Monnaie souveraine* [1998] peuvent être considérés comme essentiels pour les économistes – et pas seulement – cherchant à aborder de façon nouvelle et interdisciplinaire les relations entre monnaie et dette¹ dans un contexte où, à un niveau pratique et institutionnel, la coupure traditionnelle chez les économistes entre finance et monnaie se trouvait fortement estompée par l'invention de nouveaux instruments financiers à haute liquidité [Servet, 2012a]. Rompant avec une vision contractualiste et marchande de la monnaie dominante en particulier parmi les économistes, ils ont été publiés sous la direction de deux économistes hétérodoxes, Michel Aglietta et André Orléan. Ceux-ci prolongeaient et élargissaient ainsi la critique qu'ils avaient amorcée dans *La violence de la monnaie* [1982] à partir de la rivalité mimétique girardienne.

¹ Que soient remerciés tout particulièrement Hadrien Saiag ainsi qu'Eveline Baumann, Bernard Hours, Pepita Ould-Ahmed, Ezra Ricci, Bruno Théret et deux lecteurs anonymes de la revue pour leurs réactions m'ayant incité à poursuivre la rédaction de ce texte à diverses étapes de son élaboration.

Dans la présente contribution, sont d'abord présentées l'origine de ces publications et leurs idées maîtresses. Puis, la question du dépassement de l'approche contractuelle des échanges et des usages monétaires est abordée à travers ce qui est généralement qualifié par les anthropologues d'« énigme de la troisième personne ». L'exemple de la contribution de Daniel de Coppet permet d'illustrer l'occultation du partage² parce qu'est privilégiée une approche en termes de don puis de dette.

Entendons par « partage » la possibilité pour ceux reconnus comme membres d'une communauté d'utiliser une ressource instituée comme bien commun (en l'occurrence ici la monnaie). Le faire suppose la définition du groupe d'utilisateurs, des conditions d'accès, d'appropriation, de distribution, de prélèvement et de reproduction de la ressource, le contrôle de cet usage et des capacités d'en tirer des revenus, l'arbitrage d'éventuels conflits d'utilisation et la répression de ceux ne se conformant pas aux règles collectivement acceptées. À l'inverse d'une division, d'un fractionnement, d'un morcellement ou d'un démembrement, que le mot « partage » peut suggérer, il s'agit d'une mise en commun ou d'une reconnaissance d'un bien dont la dimension commune préexiste ou a été instituée. Ce qui a été dit de l'eau, de la forêt, des ressources halieutiques ou de pâturages en distinguant les biens collectifs de libre accès des biens communs [Ostrom 2002, 2005 ; Baron, Petit, Romagny, 2011] peut s'appliquer, toutes choses égales par ailleurs, selon le caractère épuisable ou plus ou moins renouvelable, tangible ou intangible, matériel ou immatériel, aux biens culturels, à la santé ou aux connaissances [Coriat, 2013] comme à la monnaie et à la finance [Meyer, 2012]. Ainsi sont reconnues et dépassées les divisions de la société par la reconnaissance des interdépendances. Aborder la monnaie en termes de partage permet aussi de montrer que ce n'est pas tel ou tel type de comportement (en l'occurrence égoïste et calculateur ou à l'inverse généreux) qui conditionne les façons de penser, les préférences et les habitudes, mais au contraire que les structures institutionnelles déterminent celles-ci [Weinstein, 2013, p. 15]. L'institution ou la reconnaissance de biens à usage partagé (selon la définition qui vient d'en être donnée) joue dès lors un rôle essentiel pour comprendre le développement du principe polanyien de réciprocité entendu comme institutionnalisation de la solidarité [Sabourin 2012 ; Servet 2009, 2013].

2. Origine et idées maîtresses de *La Monnaie souveraine*

Les travaux ayant conduit à la publication de *La Monnaie souveraine* ont été réalisés et réunis dans le cadre d'un programme de recherche interdisciplinaire lancé par Jean-Marie Thiveaud (1946-2007), conseiller historique de la principale institution financière française, la Caisse des dépôts et consignations³. L'interdisciplinarité doit être comprise ici non comme une pluri- ou multidisciplinarité juxtaposant les apports

² On doit remarquer que ce terme n'apparaît ni dans l'index de *La Monnaie souveraine* ni dans ceux de Thérét [2007], pas plus que ceux d'« inaliénable », de « commun » ou de « bien commun » alors que « don » comporte 38 entrées dans le premier et 11 dans les deux index du second. Toutefois, l'expression « bien collectif » apparaît trois fois dans l'index de *La Monnaie souveraine* dont deux fois explicitement à propos de la monnaie (dans les contributions de Michel Aglietta et Jean Cartelier et de Bruno Thérét).

³ Le soutien de cette institution financière, commanditaire de la première recherche avec l'appui de Jean-Marie Thiveaud, via l'Association d'économie financière, ne s'est pas interrompu pour les travaux y ayant fait suite, notamment pour la recherche au groupe de travail qui a abouti à Bruno Thérét (2007) grâce à Isabelle Laudier, responsable de l'Institut CDC pour la Recherche.

disciplinaires, mais comme une confrontation de ces savoirs pour révéler les hypothèses qui construisent de manière différente les objets d'étude [Servet, 2012b] et révéler leur complexité, en l'occurrence dans ce projet la confiance⁴.

Les ingrédients centraux de la définition nouvelle de la monnaie dite « souveraine », comme l'ont retenu les commentateurs, critiques et épigones de l'ouvrage, peuvent se résumer grâce à trois expressions : dette, souveraineté et confiance, selon l'ordre même des parties structurant l'ouvrage [Théret, 2007, p. 20]. Ce projet a fait dialoguer principalement l'économie avec⁵ l'anthropologie, l'histoire et la psychologie⁶ autour de ces trois clefs⁷. Dans les débats préparatoires et l'écriture des deux ouvrages, l'anthropologue Daniel de Coppet (1933-2002) a joué un rôle pivot. La recherche avait été placée initialement sous les auspices intellectuels de l'indianiste Charles Malamoud (1929-), éditeur notamment de *Lien de vie, nœud de mort. Les représentations de la dette en Chine, au Japon et dans le monde indien* [1988]⁸ et coauteur de l'ouvrage, mais qui, personnellement, participa peu directement aux réunions. L'origine institutionnelle du projet avait pour but d'éclairer les fondements de la confiance dans les relations et organisations financières, confiance pour laquelle les flux de dettes/créances (deux faces d'une même relation⁹ appréhendée à partir de deux positions différentes) jouent un rôle essentiel du point de vue tant du collectif que des patrimoines privés. Au fur et à mesure du déroulement du séminaire, dans sa dynamique collective et au-delà des sources intellectuelles personnelles de chacun des coauteurs, l'influence de l'anthropologue Louis Dumont (1911-1998), auteur notamment d'une puissante critique de l'économisme dans *Homo æqualis* (1977) et préfacier de la traduction française¹⁰ de *La Grande Transformation* [1944 (1983)] de Karl Polanyi (1886-1964), a été croissante. Son œuvre séminale, notamment pour celle de Daniel de Coppet, est devenue implicitement ou explicitement une référence phare pour la plupart des coauteurs, soucieux de comprendre la complémentarité entre une confiance méthodique ou transactionnelle qui sécurise les relations et permet de les gérer, une confiance hiérarchique (celle qu'apportent les normes juridique, politique, etc., des autorités publiques et privées et qui est intériorisée par les acteurs) et une confiance éthique (fondée sur des valeurs collectives) ; l'ensemble permettant les

⁴ Depuis la création de la CDC en 1816 sa devise est : « foi publique ». Elle est apparue dans le contexte politique français de la Restauration, où le terme « confiance » était un maître mot pour les libéraux voulant reconstruire le royaume de France notamment d'un point de vue financier.

⁵ D'où sans doute l'accueil et les débats suscités par l'ouvrage avec des anthropologues et des historiens dans *L'Homme* [2002, vol. 162 ; 2009, n° 190] et les *Annales* [2000, vol. 6]. Baroin [2003, p. 184] remarque très justement que Testard [2001] ignore de façon surprenante les thèses de La Monnaie souveraine. Cette lecture lui aurait sans doute évité une approche fonctionnelle de la monnaie et de ne pas comprendre le lien théorique et historique existant entre crédit et monnaie. Toute relation de crédit a par nature une dimension monétaire.

⁶ Voir la prolongation de ce champ de l'ouvrage dans les travaux de Jacques Birouste dans le cadre des conférences organisées dans le cadre la préparation au passage à l'euro pour la DG XXIV de la Commission européenne, en France le ministère de l'Économie et des Finances et la Caisse des dépôts et consignations et les caisses de retraite.

⁷ Robert Boyer [2008, p. 5] rendant compte de La Monnaie dévoilée par ses crises, ouvrage poursuivant La Monnaie souveraine (voir infra), remarque que de ce trépied théorique initial pour synthétiser l'analyse des crises monétaires, Bruno Théret va principalement retenir les diverses formes de la confiance et que les concepts de souveraineté et surtout de dette de vie y apparaissent peu développés dans sa conclusion pour comprendre les monnaies modernes alors que les travaux de Bruno Théret sur la protection sociale dont les retraites auraient pu laisser penser qu'il y accorderait un rôle plus explicite. Sur ce point voir ci-dessous les notes 14 et 36.

⁸ Voir par exemple le compte rendu d'André Padoux dans *Revue de l'histoire des religions*, 1990, vol. 207, n° 3, p. 323-324 et Malamoud [1989].

⁹ Sur l'opposition de la relation voir ci-dessous note 24.

¹⁰ Remarquons ici que la traduction de *La Grande Transformation* a été réalisée par l'épouse de Charles Malamoud, Catherine Malamoud, avec Maurice Angenod.

relations de dettes monétaires et l'existence même de l'institution monétaire comme institution souveraine des sociétés.

La démonstration faite dans *La Monnaie souveraine* est assise tant sur des arguments théoriques d'économistes revisitant les hypothèses orthodoxes constitutives de leur savoir particulier que sur plusieurs exemples analysés par leurs spécialistes à travers le temps et l'espace (principalement Inde védique, Mélanésie, Rome antique et Afrique occidentale colonisée). Les coauteurs n'ont pas choisi de faire du comparatisme pour penser des similitudes et des différences. Leur projet collectif a été de découvrir l'invariabilité de la monnaie comme institution humaine. Rendant compte de *La Monnaie dévoilée par ses crises* édité par Bruno Théret, un des coauteurs de *La Monnaie souveraine*, ouvrage lui faisant en quelque sorte suite et étendant l'analyse à des nombreuses sociétés à travers leur évolution historique, l'économiste Robert Boyer [2008, p. 2] remarque que la méthode comparative adoptée est « l'une des voies royales vers la généralisation de théories nées locales » permettant de reconnaître le caractère transhistorique de la monnaie, fortement affirmé dans l'ouvrage, et d'« éclairer les monnaies sauvages à la lumière des monnaies modernes et vice versa » [*ibid.*, p. 3]. Yves Grenier reconnaît aussi la nouveauté de l'approche dans son compte rendu de l'ouvrage paru dans les *Annales* [2000], en soulignant qu'il s'agit de « penser la monnaie autrement ». La monnaie n'est pas appréhendée par une approche traditionnelle instrumentale selon ses fonctions de paiement, de compte et de réserve. Elle est comprise à partir de l'appartenance à une communauté cimentée par la dépendance à des dieux, à des ancêtres, à des souverains et *in fine* à un Tout social que ceux-ci incarnent ; d'où l'importance accordée par les auteurs à l'hypothèse d'une définition de la monnaie par la dette, en opposition à l'interprétation économiste la réduisant à un médium des échanges¹¹. La monnaie est non seulement ce qui permet d'établir des dettes privées et publiques, mais aussi ce qui assure leur perpétuation et leur transmission, y compris dans une perspective intergénérationnelle. Il serait erroné de penser que cette hypothèse holiste de totalisation sociale à travers la dette monnaie s'applique mal aux sociétés contemporaines dominées par l'individualisme. Tout d'abord, le processus d'individualisation y demeure inachevé et partiel ; et sans doute, si certaines réponses à la présente crise l'emportent, un coup d'arrêt, plus essentiel qu'on l'imagine, peut atteindre ce processus, à travers des issues démocratiques solidaires ou des solutions populistes de droite ou totalitaires [Servet, 2010]. Le rôle central de l'individu dans la hiérarchie des valeurs et la croyance dans l'autonomie de l'économique contribuent eux-mêmes à un système de valeurs organisant la société et créant des interdépendances automatiques. La totalité sociale, si elle est alors en quelque sorte inconsciente, est bien effective, y compris dans des sociétés où est privilégiée l'autonomie des individus, voire où est niée l'existence même de faits sociaux au-delà de la sommation de comportements et d'intérêts individuels. La totalité est présente puisque chacun se trouve *a minima* nécessairement lié aux autres à travers les marchés et la monnaie. Comme le souligne Frédéric Lordon [2000, p. 1347] dans son compte rendu de l'ouvrage : un « impératif échangiste a saisi la société en son entier [...] la confiance en la monnaie ne concerne les sociétaires

¹¹ Si l'apport de *La Monnaie souveraine* à l'anthropologie économique ou à la socio-économie se réduisait à cette critique, il serait faible pour ce qui est de comprendre de façon différente les pratiques monétaires de l'apport de Karl Polanyi en ce domaine.

qu'à raison d'une fraction limitée et séparée de leur existence, mais elle les concerne tous ». « Tous » est souligné ici par Frédéric Lordon.

Différents comptes rendus de *La Monnaie souveraine* [Basle, 1999 ; Breton, 2000 ; Caillé, 2002 ; Grahl, 2000 ; Grenier, 2000 ; Lordon, 2000 ; Marcovitch, 2000 ; Piron, 2002] reconnaissent la rupture théorique ainsi introduite par l'ouvrage. À partir de ses pré-supposés fondateurs contractualistes, la science économique standard paraît incapable de comprendre la monnaie, car cette institution ne peut pas être déduite du marché et de la valeur qui en seraient un en deçà. À l'inverse, le marché présuppose la monnaie¹². Hadrien Saiag [2011] a mobilisé cette hypothèse cruciale pour *La Monnaie souveraine* afin d'analyser les fondements des clubs de *trueque* argentins. On peut ici remarquer qu'une récente publication par deux économistes du Fonds monétaire international [Benes, 2012] valide aussi la critique de la relation entre marché et monnaie, qu'ils stigmatisent comme un « *imaginary knowledge*¹³ » [p. 12], en s'appuyant également sur de nombreux travaux historiques et anthropologiques ; parmi lesquels : Laum [1924], Quiggin [1949], Einzig [1966], Peruzzi [1985], Zarlenga [2002] et Graeber [2011] ; des auteurs rarement cités dans les recherches du FMI ; celle-ci propose par ailleurs *as usual* un modèle économique pour valider l'analyse. Un article signé par Ambrose Evans-Pritchard dans le quotidien britannique *The Telegraph* (21 octobre 2012) a désigné cette étude comme un « *IMF's epic plan to conjure away debt and dethrone bankers*¹⁴ », car elle vise à réhabiliter la proposition faite en 1936 dans le contexte de la grande dépression par Henry Simons et Irving Fisher pour annihiler la capacité des banques de créer de la monnaie par le crédit. Il s'agit de gager à 100 % la monnaie bancaire par des dépôts. Or les banques imposent en quelque sorte à la société leur création monétaire sans déposer de contrepartie équivalente au niveau de l'institution régulatrice des institutions financières et monétaires. Et la lutte contre les déficits budgétaires publics a anéanti le (contre) pouvoir régalien traditionnel de financement. Elle a déplacé cette liberté publique en direction d'établissements financiers qui, eux-mêmes, se la sont appropriée pour transformer cette nouvelle puissante capacité collective privée de création de liquidités en une vaste machine spéculative constituant un nouveau mode d'exploitation. On voit que ces pyramides de dettes privées s'opposent à un processus de partage collectif sous contrôle public de l'émission monétaire. Le dépôt de garantie des prêts privés constituerait une sorte de trésor collectif dans une institution commune souveraine.

Revenons au cœur de l'écriture de la *La Monnaie souveraine*. L'influence de Daniel de Coppet, et à travers lui de Louis Dumont, a été considérable au sein du groupe ayant co-publié l'ouvrage, et elle s'est prolongée explicitement notamment dans les travaux de trois économistes hétérodoxes de ce groupe de recherche, Jean Cartelier (2007), André Orléan¹⁵ et Bruno Théret¹⁶. S'appuyant sur les acquis de *La Monnaie souveraine*,

¹² Pour une intégration de ces hypothèses en philosophie, voir Cuillerai [2001] qui par ailleurs avait transcrit les interventions des coauteurs lors des séances de travail ayant abouti à *La Monnaie souveraine*.

¹³ *Connaissance imaginaire*.

¹⁴ *La plan héroïque du FMI pour faire disparaître la dette par un tour de passe-passe et pour détrôner les banquiers*.

¹⁵ Voir notamment : Orléan [2002 ; 2008 ; 2010] ainsi que Lordon et Orléan [2007].

¹⁶ Voir dans son introduction à *La Monnaie dévoilée par ses crises et un article dans L'Homme* [2009] où il approfondit le concept de dette, développé dans *La Monnaie souveraine* et où il répond aux critiques formulées notamment dans *L'Homme* [2002] par Stéphane Breton, Alain Caillé et Sylvain Piron.

ils ont poursuivi la réflexion au-delà de la disparition en 2002 de Daniel de Coppet¹⁷ et de la fin des rencontres collectives régulières entre les coauteurs, en élargissant le dialogue entre anthropologie, histoire et économie, notamment le troisième avec Keith Hart par un commentaire de son article sur les deux faces de la monnaie (1986, 2008) reconnu par cet anthropologue comme étant un des plus pertinents [Théret, 2007, p. 47] ; voir aussi Graeber [2011, p. 73]. La question initiale de la confiance dans la monnaie et la finance posée par l'institution de recherche de la Caisse des dépôts a été en quelque sorte progressivement subsumée au sein du groupe par celle des fondements de la dette¹⁸. Dans plusieurs travaux, André Orléan [2002 ; 2009] et surtout Bruno Théret dans un nouveau collectif ayant réuni anthropologues, historiens et économistes [2007]¹⁹ ont promu la compréhension des fondements des pratiques monétaires et financières à partir du concept de dette dans une perspective institutionnaliste ou conventionnaliste, qui d'une certaine façon prolonge ici des perspectives développées jadis par J. M. Keynes ou par John R. Commons, tout en étant partiellement imprégnée de marxisme. Si l'on se réfère aux citations qu'ils font, ces économistes hétérodoxes paraissent s'intéresser surtout à des auteurs pouvant donner l'illusion d'une sorte de primitivité des sociétés auxquelles ils font référence. Cela peut laisser croire à une capacité de reconstituer ce qui serait des fondements considérés comme étant les origines de l'humanité. D'où aussi l'intérêt premier de Michel Aglietta et André Orléan pour le philosophe René Girard dans *La violence de la monnaie*, ensuite pour le linguiste devenu anthropologue Charles Malamoud à travers la mise en avant d'une dette existentielle inspirée des textes védiques, enfin pour l'ethnologue Daniel de Coppet avec des sociétés des antipodes, dont la présentation gomme largement les influences depuis plus d'un siècle des Européens dans les îles du Pacifique et d'Océanie²⁰. Il y a très largement chez ces économistes confusion entre origine et archaïsme au sens d'un fondement [Servet, 2012c]. Dans un article postérieur, André Orléan associé à Frédéric Lordon [2006] insiste sur la finalité d'abstraction logique et hypothétique d'une « genèse conceptuelle » par rapport à toute prétention de connaissance d'un état historique²¹. Ils révèlent là une coupure entre une lecture d'économiste des faits sociaux et d'autres approches des sciences sociales prévalentes au sein même du groupe ayant coécrit *La Monnaie souveraine*. « Ce modèle n'est en rien un modèle d'émergence historique, qui chercherait à analyser la naissance de la monnaie en Grèce ou ailleurs, mais bien un modèle qui cherche à rendre intelligibles les forces qui, aujourd'hui, à tout instant, dans nos sociétés, font en sorte que l'ordre monétaire se maintienne et surmonte ses crises. » [Lordon, Orléan

¹⁷ Lacombe [2002], Barraud [2003] repris et complété dans Iteanu [2010, p. 470-473], Rieuneau [2002].

¹⁸ On doit remarquer qu'à partir de janvier 2013 une nouvelle génération de réflexion au-delà de *La Monnaie souveraine* et de *La Monnaie révélée* par ses crises est soutenue par l'Institut Veblen et centre ses travaux sur les pluralités monétaires (ce qui doit permettre d'approfondir l'analyse du concept de souveraineté). Cet institut est fortement lié à la Fondation pour le progrès de l'homme qui, dès les années 1990, a mené et soutenu des travaux sur les monnaies complémentaires et alternatives, tout comme l'Institut CDC pour la recherche [Servet, 1999].

¹⁹ On lira avec grand intérêt le compte rendu de Boyer [2008]. Voir ci-dessus note 7.

²⁰ Sur ces contacts anciens voir Coppet [1973]. Voir aussi les échanges dans L'Homme [2002] « Questions de monnaie ».

²¹ Les prétendus « primitifs » ou « exotiques » risquent de ne plus jouer alors qu'un rôle de prétexte de construction d'un modèle analytique pour les économistes, et leurs acolytes des autres sciences sociales qui voudraient bien s'en inspirer, sans que par ailleurs l'idée d'évolution des faits sociaux et de stades historiques d'un prétendu développement ne soit rejetée. L'ouverture interdisciplinaire constituée par *La Monnaie souveraine* se trouve là très largement évacuée alors qu'elle a été poursuivie dans les travaux réunis par un autre économiste du groupe, Bruno Théret.

2006 p. 24] Rien d'étonnant, compris ainsi, que ce modèle théorique occulte le partage puisque les systèmes économiques dominés par le néolibéralisme s'y opposent.

3. Tiers inclus et tiers exclu, ou l'énigme de la troisième personne

Une particularité essentielle de la circulation monétaire et d'une relation financière marchande est que, au-delà de la figure d'une relation bilatérale contractuelle du type payer/être payé ou emprunter/rendre pouvant aussi être pensée comme étant un donner/recevoir, elle dépasse ce face à face entre *alter* et *ego* ainsi que la substitution du mien au tien et vice versa qui en résulte. Ce que Karl Marx avait déjà analysé dans le développement des formes de la valeur et le fétichisme de la marchandise qui en procédait (section 1 du livre 1 du *Capital*) ; mais pour introduire là le collectif du travail humain et des interdépendances qu'il suppose. Car pour se réaliser pleinement, cette transaction en apparence bilatérale doit inclure une instance dépassant chacune des deux parties se faisant face dans le transfert réciproque ou étant reliées par l'échange. Dit autrement, une transaction (au comptant ou *a fortiori* à règlement différé), dans laquelle une monnaie entre, comprend nécessairement un *tiers* qu'occulte généralement la réciprocité entre les échangistes. Ce tiers n'est qu'en apparence constitué par l'objet intermédiaire de la relation ou de l'avoir comptabilisé, qui peuvent permettre de relancer d'autres relations et ainsi établir une circulation généralisée au sein d'une communauté de paiement. Celle-ci ne peut pas être réduite à la somme de ces translations faisant cercle. Une confiance dans l'institution monétaire suppose la présence, consciente ou inconsciente, du tiers par l'ensemble des membres de cette communauté et les organisations qui en émanent. À travers ce tiers surplombant chaque transaction monétaire, entre en pratique la société comme un Tout. Sans celui-ci la reconnaissance même de la monnaie et son acceptation par chacun serait socialement pour le mieux incertaine, pour le pire impossible. C'est en cela que le détenteur d'une monnaie peut prétendre posséder une créance reconnue et acceptée par les membres d'une communauté. On peut dire que, au-delà de l'intermédiation monétaire et de cette obligation incarnée par chaque monnaie, au-delà des sujets et des objets des transactions en apparence bilatérale, la communauté de paiement tout entière est reconnue et fait système²². Chaque transaction, que son objet soit économique ou non, n'a de sens et de légitimité que par rapport à l'ensemble. David Graeber [2011, p. 66] souligne que l'existence de celui-ci peut poser problème, car toutes les communautés locales, entités nationales ou fédérales ou groupes de marchands en leur sein ne se pensent pas ou ne se représentent pas comme faisant Tout ou comme appartenant à un Tout. La question se pose notamment par rapport à de grands empires²³ et en leur sein à des ethnies commerçantes. L'interrogation est pertinente ; mais elle vaut aussi pour les membres des sociétés reconnues comme société de marché. Or c'est bien les croyances communes (et

²² Ceci peut être saisi à partir des mêmes outils conceptuels au niveau de petites communautés de paiement comme les systèmes d'échange local [Servet, 1999 ; Blanc, 2006 ; Saiag, 2011] ou à vaste échelle comme l'introduction de l'euro dans l'Union européenne [Servet, 1998] ; les travaux cités ici ayant été largement réalisés sous l'influence ou en parallèle du travail entrepris pour La Monnaie souveraine.

²³ La question des grands empires comme communautés a été abordée par Servet, Théret et Yildirim [2008], un travail parallèle à l'écriture de La Monnaie révélée par ses crises.

j'emploie ici à dessein le mot « croyance ») sur le marché, qui rassemblent les individus supposés réunis uniquement par la logique de leurs intérêts.

Dans un commentaire maintes fois repris de *l'Essai sur le don* de Marcel Mauss (rééd. 1966, p. 158-159) ; voir par exemple Levi-Strauss [1950 (1966), p. XXXVIII], Sahlins [1970 p. 998-1001] ou Galey [1984], pour expliquer le rendu ou retour du don, le sage maori Tamati Ranapiri de la tribu Ngati-Raukawa (cité initialement par l'ethnologue Elsdon Best (1856-1931) ne se réfère pas à une relation bilatérale entre celui qui offre et celui qui reçoit. Pourtant, c'est ce que ferait aujourd'hui tout un chacun en voulant dire ce qu'est un achat ou une vente ou le rendu d'un don. L'explication apportée par le sage maori mobilise trois protagonistes entre lesquels circule le *hau*, « l'esprit de la chose » selon la célèbre traduction et interprétation de Marcel Mauss. La présence de ce troisième acteur a pu être désignée comme une mystification ou une *énigme* [Casajus, 1984]. On retrouve ici la figure séculaire des Trois Grâces jadis interrogée et commentée par Sénèque dans *De beneficiis* (à travers la triple obligation du donner, recevoir et rendre) et qui jusqu'à nos jours a fait l'objet de multiples interprétations²⁴. Ce troisième protagoniste paraît incongru ou énigmatique seulement si l'échange est réduit à un processus contractuel entre deux et que l'ensemble de la communauté de dettes et de paiements, dans lequel s'inscrit nécessairement ce vis-à-vis, est occulté voire nié. C'est le cas si domine l'idéologie d'une société de marché où l'équilibre entre des relations de type contractuel est établi par une confrontation quasi agonistique des besoins de chacun ; où la transaction est supposée s'interrompre avec le paiement et ne pas s'inscrire dans un ensemble. Les formes d'échange où le paiement ne rompt pas le lien commercial ont été reconnues et définies en socio-économie comme une *relation de clientèle* [Servet, 1999 ; 2009 ; Blanc, 2001b ; Gloukoviezoff, 2008]. Il ne faut donc pas traiter les termes en apparence opposés d'un échange, d'un donner/recevoir ou d'une créance/dette comme des entités indépendantes. Il faut au contraire penser les relations entre ces termes comme ingrédients d'un rapport au collectif, de façon consciente (d'où les rituels) ou inconsciente (du fait de l'idéologie de l'individu compétitif et du marché à fins lucratives) pour des acteurs en position de rivalité. L'hypothèse est que ce lien en trois phases décrite par le sage maori Tamati Ranapiri ou représentée par *Les Trois Grâces*²⁵ peut exprimer l'intégration du collectif. À l'inverse, la circulation des biens et des dettes d'un point de vue économique est génériquement conçue en termes d'un rapport bilatéral, d'un objet médiateur (d'où la croyance que les économistes peuvent reconnaître le collectif, de fait par leur vision fétichisée de la monnaie) et d'un face à face niant en quelque sorte le temps et la perpétuation des relations que toute monnaie suppose, en particulier selon sa dimension financière de crédit.

Mais allons plus loin afin de comprendre le collectif autrement que comme une somme. Reconnaissons, au-delà du principe de dette ou parallèlement à lui, celui holiste de partage au sens de bien commun. Se focaliser sur une relation bilatérale est méconnaître aussi une perspective intégrant des droits hiérarchisés, hiérarchisés

²⁴ Voir l'analyse très documentée de Vidal [1991]. Si certaines présentations ou commentaires individualisent chacune des Grâces, d'autres dont Sénèque s'y refusent pour donner une portée à la fois plus allégorique et collective à cette figure [Vidal, 1991, p. 33, 38] qui s'appuie ici sur J.-P. Vernant [1965, Mythe et pensée chez les Grecs, Maspero, Paris, p. 275].

²⁵ Illustration reprise par Jacques Godbout en collaboration avec Alain Caillé en couverture de *L'Esprit du don* [1992].

au sens où chacun d'eux n'a de sens que par rapport à l'ensemble. L'immixtion d'un tiers dans l'explication d'un échange fait que nul ne peut se dire pleinement propriétaire exclusif d'une chose. N'est-ce pas une façon de l'exprimer à travers ce qui est appréhendé comme étant « l'esprit de la chose » ; autre forme de fétichisme. Dans ces sociétés existent des hiérarchies d'obligations réciproques qu'il serait périlleux d'oublier. « Si je conservais [...], met en garde le sage maori, il pourrait m'en venir du mal, sérieusement, même la mort²⁶. » Ceci peut expliquer aussi le rendu supérieur au donné dans de nombreux cycles de circulation de biens dont le célèbre potlatch des côtes pacifiques de l'Amérique du Nord n'est qu'un exemple parmi beaucoup d'autres ; pratiques étonnantes pour qui les compare à des actions privilégiant l'avoir matériel et la rétention économique dans des sociétés où est affirmé le primat de l'envie individuelle d'accumuler sur le désir de collectif et dont les membres se leurrent sur les conséquences mortifères pour la reproduction durable de la société du projet de sa transformation catallactique en entités concurrentielles.

Il y a implicitement une autorité collective transcendante, un tout qui dépasse les acteurs des transferts. De façon paradoxale par rapport à la vision dominante aujourd'hui, parce qu'une idéologie individualisante prime, la monnaie incarne cette hiérarchie. C'est la différence avec l'avoir qui ne fait que renvoyer à soi-même. Mais pour que s'exerce une relation qui peut être dite, par opposition à l'individuel, comme étant de partage, et pour qu'elle soit acceptée, il faut qu'il y ait reconnaissance d'un Tout ordonnant la société. Celui-ci oblige chacun vis-à-vis des autres (relation coopérative de capacités et de devoirs) et ce qui semble au premier regard comme étant des objets d'échange paraît, pour le bien de tous, inverser le lien et transformer ces humains en des sujets de ces relations [Casajus, 1984, p. 73-76]. Les monnaies *archaïques* [Servet, 2012c, p. 21, 376] nient deux fondements de la modernité : la stricte opposition objet-sujet²⁷ et la prééminence de l'individu. Elles servent ainsi de puissant révélateur de propriétés en quelque sorte insoupçonnées²⁸ de nos propres monnaies [Barraud, Coppet, Iteanu, Jamous, 1984 p. 507, 508] et de nos reconnaissances de dettes. Toutefois, cette approche ne doit pas se limiter à leurs propriétés catallactiques et reconnaître *aussi*, notamment dans la division et la sommation qu'elles incarnent, les dimensions fondamentales du partage pour la perpétuation même de la société. On retrouve ici en partie à travers celui-ci la question des inaliénables²⁹ qui avait été reconnue avec force par Annette B. Weiner [1992 ; voir aussi

²⁶ *Were I to keep such an equivalent for my-self, then some serious evil would befall me, even death.*

²⁷ *D'une certaine façon, l'opposition achat/vente, créance/dette, prêt/emprunt est réalisée grâce à des termes qui s'opposent par rapport à un instrument circulant dans un sens ou dans l'autre. Ce que n'exprime pas un mot comme « don » qui indique un lien entre deux, mais ne spécifie ni le bénéficiaire ni celui à l'origine de l'action. Il est surprenant qu'Alain Caillé [2002] dans sa critique de La Monnaie souveraine n'ait pas fait référence à cet argument pour affirmer la supériorité du concept de don par rapport à celui de dette. Cela tient sans doute à ce que sa propre approche du don inspirée de Mauss est elle-même catallactique.*

²⁸ *Dans le compte rendu qu'elle a fait des Monnaies du lien, Sophie Swaton (Université de Lausanne) saisit parfaitement cette dimension. Voir : Sophie Swanton [2012] à la différence de François Doligez (IRAM, Paris) qui, dans le compte rendu de ce même ouvrage, s'étonne d'une absence de lien explicite avec l'économie solidaire en raison d'une approche empreinte d'évolutionnisme des faits sociaux.*

²⁹ *Notons que la question du partage ne se réduit pas à celle des inaliénables qui toutefois permet d'avancer beaucoup dans sa compréhension. Les cadeaux faits à de nombreuses têtes couronnées de cette planète sont d'usage personnel pour les souverains après les avoir reçus, mais ils ne peuvent pas les vendre. Le détenteur d'un bien classé « monument historique » a l'obligation de le faire visiter au moins une fois par an. Telle œuvre d'art reconnue comme patrimoine d'un pays ne peut pas être vendue à quelqu'un qui l'exporterait, etc. Les livres d'une bibliothèque municipale sont consultés ou empruntés par une communauté de lecteurs dont la municipalité trace les limites (acceptation ou refus de non-résidents dans la commune par exemple). Il en va de même des*

Godelier, 1996 ; Warnier, 2009 ; 2011]³⁰. On retrouve ici aussi l'approche non catallactique de la réciprocité telle que l'a définie Karl Polanyi à la suite de Richard Thurnwald et pouvant fonder le concept de solidarité [Servet, 2013].

4. La monnaie souveraine des Aré aré et l'occultation du partage par le don ou par la dette

Découvrons cette occultation du partage du fait de la prééminence de l'idée de dette en relisant la contribution personnelle de Daniel de Coppet à *La Monnaie souveraine* ainsi que ses sources particulières. Dans un volume d'hommage à Lévi-Strauss [1970] puis dans un autre volume collectif dédié à Louis Dumont [1984] notamment³¹, cet anthropologue avait antérieurement donné les matériaux et l'analyse qu'il a approfondie pour le groupe de recherche ayant abouti à *La Monnaie souveraine*. Comme l'indique un précédent article de 1984 écrit en collaboration avec trois autres anthropologues, Cécile Barraud, André Iteanu et Raymond Jamous, la clef de l'interprétation de cette monnaie mélanésienne ayant forme de chapelet de perles de coquillages, celle des Aré aré (population des îles Salomon)³², se trouve dans le sous-titre de l'article collectif « quatre sociétés vues sous l'angle des échanges ». L'intitulé des deux volumes d'hommage à Claude Lévi-Strauss présentés pour son sixantième anniversaire [1970], sous la direction de Jean Pouillon et Pierre Maranda, auxquels ont contribué une centaine de spécialistes, alors parmi les plus éminents des sciences sociales³³, se plaçait déjà aussi sous un paradigme catallactique : *Échanges et Communications*. Daniel de Coppet par une première présentation de la circulation des monnaies et des dettes chez les Aré aré, dans cet Hommage à Lévi-Strauss se soumettait tout autant à ce paradigme du fait du sous-titre de sa contribution : « Esquisse de deux structures d'échange ». On doit remarquer ici que, dans une version revue de l'article de 1984 (le volume d'Hommage à Louis Dumont) parue en anglais dix années

joujouthèques. Ce sont là des exemples, certes très limités, mais qui illustrent que notre droit reconnaît ce phénomène. On note la croissance de formes de partage avec la mise en place par les municipalités de bicyclettes et de façon plus récente de voitures dont l'usage est partagé. Ces pratiques de location-partage se trouvent mobilisées à fins associatives ou lucratives par les organisateurs pour des voitures et pour des vêtements. Selon le principe organisant la pratique, on pourra parler de location ou... de partage.

³⁰ Ceci renvoie également à la relation pratique et théorique entre monnaie et propriété dont, à la fin du *xvii*^e siècle, John Locke a donné une magistrale analyse dans son *Deuxième Traité du Gouvernement civil* [1967, § 14, p. 83, § 46 p. 101-102 ; Servet, 2001 ; Hart, 2012, p. 2] ; ce qui est une certaine référence à la relation entre monnaie et mémoire [Hart, 2008, p. 243].

³¹ On lira aussi avec grand intérêt les contributions de Daniel de Coppet à *L'Homme* [1968 ; 1970b ; 1973].

³² Cette population mélanésienne, d'environ 5 000 membres au moment des premières enquêtes de Daniel de Coppet en 1963-1965, habite le sud de l'île Malaita, une partie de Petite Malaita et à Marau sur l'île de Guadalcanal. La monnaie est décrite comme étant des chapelets de perles de coquillage. Mais l'article de 1970 indique p. 763 : « Les brasses de perles enfilées et les dents de dauphin sont une monnaie comme on en connaît dans toute la Mélanésie. Cependant, elle offre la particularité d'être fractionnable en subdivisions convertibles les unes les autres et ses usages couvrent toute l'étendue du champ des transactions. » Page 768, Daniel de Coppet indique qu'existent deux monnaies, « monnaie de perles et/ou de dents de dauphin » en les présentant comme totalement substituables. Il est possible de se demander pourquoi existe cette double monnaie et de s'interroger sur la modernité de cette universalité des usages et de la substituabilité des diverses formes et sur sa généralité au sein même des communautés aré aré dans la mesure où... cette propriété n'existe pas dans nos propres sociétés au-delà de l'imaginaire que l'on en a [Servet, 2012]. Jérôme Blanc a consacré de multiples travaux aux cloisonnements monétaires depuis sa thèse soutenue en 1998 [Blanc, 2001a]. Chez les Aré aré, la pénurie d'une forme a-t-elle obligé à introduire l'autre en complément pour jouer le même rôle ? Ou bien des monnaies autrefois spécialisées ont-elles été confondues ? À moins que les monnaies aient encore connu des spécialisations que Daniel de Coppet a occultées ?

³³ Parmi les contributions, on doit relever ici celles de Louis Dumont [vol. I, p. 272-286] de Daniel de Coppet [vol. II, p. 759-781]. Voir aussi celle de Marshall Sahlins (p. 998-1012) à propos de l'énigme du don.

plus tard sous forme d'une publication autonome, le sous-titre est devenu : « Four Societies Viewed from the Angle of their Echanges » [Barraud *et al.* 1994]. À travers cet intitulé, la position des observés paraît l'emporter explicitement alors sur le regard de l'observateur ; *des* qui était d'une certaine façon ambigu a été traduit par *their* [leur] ; au point peut-être que ceux qui en rapportent dans un travail anthropologique le récit³⁴ se laissent eux-mêmes mystifier par la figure dominante de l'échange³⁵ qu'ils recherchent plus qu'ils ne la découvrent aux antipodes. Daniel de Coppet n'avait-il pas lui-même évoqué la première rencontre d'Européens et de Mélanésiens comme celle d'une double illusion [1973] ?

Le projet est ici d'interroger l'interprétation donnée à la monnaie comme dette, ou plus exactement d'affirmer que la présentation qu'en font Daniel de Coppet et certains de ses commentateurs, comme André Orléan, Bruno Théret, repris ensuite par l'anthropologue américain David Graeber [2011, p. 55 *sq.*] occulte de façon tout aussi forte qu'étonnante le partage³⁶ en l'englobant dans la dette, tout comme Alain Caillé confond la dette dans la catégorie générale et pour lui supérieure du don. Le partage, au sens de mise en commun, constitue une autre dimension paradoxale par rapport à la façon dont les économistes nous ont habitués à penser la monnaie comme intermédiaire comptable ou transactionnel des échanges. Il ne s'agit pas ici de faire de cette interdépendance par mise en commun ou reconnaissance d'un collectif la figure unique pour comprendre de façon exhaustive les sociétés et, dans le cas spécifique, de nier que les *Aré aré* connaissent des pratiques pouvant être reconnues comme des dettes-créances par exemple dans le cas de meurtres les compensations par assassinat ou en monnaie [Coppet, 1970, p. 762-767], ou de dons contre-dons, pour reprendre l'interprétation très générale et quasi rhétorique qu'oppose Alain Caillé aux auteurs de *La Monnaie souveraine* (dans *L'Homme* [2002]). Toutefois, les protagonistes de cette controverse dette *versus* don se soumettent au même paradigme : celui dominant l'approche monétaire d'une circulation ou d'un transfert, même s'ils ne les saisissent pas simplement selon un mode contractuel et que le collectif est bien reconnu, notamment à travers des dettes inextinguibles ou des chaînes sans fin de dons contre-dons. Et même si les flux peuvent être intergénérationnels.

Dans ce primat de la circulation, il est possible de reconnaître l'héritage de la lecture quasi hégémonique de *l'Essai sur le don* de Marcel Mauss à partir de celle proposée par Claude Lévi-Strauss [1949 ; 1950] de son maître. Karl Polanyi l'a dénoncé comme « *sophisme catallactique* » dans *The Livelihood of Man* [1977 (trad. 2011), p. 172 ; Servet, 2013]. En effet, là où Daniel de Coppet et ceux qui s'appuient sur ses travaux font référence à une dette monétaire et qu'Alain Caillé réduit à un don contre-don décalé dans le temps, il est possible de voir un dépôt ou la mise à disposition d'une monnaie dont

³⁴ Ceci est en partie le cas du fait que les transformations subies par ces sociétés au cours d'un siècle de colonisation sont de fait estompées. Ce n'est pas le cas d'un anthropologue ayant étroitement collaboré avec Daniel de Coppet, Denis Monnerie [2012] qui, au contraire, présente de façon extrêmement détaillée les transformations et modernisations des monnaies locales.

³⁵ Remarquons ici qu'André Iteanu un des coauteurs de l'article de 1984 avec Daniel de Coppet a intitulé l'ouvrage où il développe l'analyse des rituels et de l'organisation sociale des Orokaiva de Papouasie-Nouvelle-Guinée : *La ronde des échanges. De la circulation aux valeurs* chez Les Orokaiva [1983].

³⁶ Dans ma propre contribution à *La Monnaie souveraine*, j'avais figuré des éléments de partage inaliénables pour le groupe à travers l'analyse des ingrédients du panier des ancêtres du souverain en Afrique centrale (op. cit., p. 300-301 ; voir aussi Edoumba 2001, p. 108-109).

l'usage se trouve en quelque sorte momentanément partagé. Au lieu d'affirmer que la monnaie permet d'exercer un droit exclusif de propriété (dit autrement le refus de reconnaître une capacité à autrui), il devient possible de soutenir qu'il n'existe que des règles d'usage subordonnées parce que hiérarchisées en valeur dès lors qu'un bien est institué ou reconnu comme commun. Pour certains d'entre eux ou en certaines circonstances, le collectif prime donc sur le particulier ; ce collectif peut tendre simultanément à reproduire voire renforcer au sein de la communauté des rapports non seulement de solidarité, mais aussi de domination. La reconnaissance de cette interdépendance interne et externe de groupes et de leurs membres vivant en complémentarité (subie et/ou volontaire) permet de dépasser une opposition tranchée entre holisme et individualisme. Tel membre d'une communauté est contraint de remettre (parfois temporairement) en certaines circonstances des biens précieux qu'il détient pour que d'autres membres se reproduisent socialement, à charge ensuite pour le bénéficiaire de restituer tout ou partie de ce dépôt témoin de la relation, y compris avec une prime. Ainsi, la société se reproduit comme un ensemble de membres vivant consciemment en interdépendance. Parler de dettes des détenteurs temporaires de la monnaie qui est reçue de ceux qui seraient des propriétaires ou le traduire comme dons-contre-dons occulte la dimension de bien commun autrement dit de partage dans leur usage. Car cette relation peut être définie comme un droit de ceux qui sont dépourvus de cette monnaie vis-à-vis des maîtres de celle-ci. Pour le comprendre ainsi, il faut concevoir une société alliant des logiques de protection, d'entraide et de solidarité, en particulier par une articulation des principes de redistribution et de réciprocité au sens de Karl Polanyi [Sabourin, 2012 ; Servet, 2013]. Là où les observateurs soumis à une idéologie catallactique assimilent les détenteurs de « monnaies primitives » à des *London bill brokers*³⁷ [Quiggin, 1949, p. 186] d'après Armstrong [1924a ; 1928] présentant celles de l'île Rossel, on redécouvre un Tout social institué sur la base même du fractionnement-sommation de chaque personne. Il existe une hiérarchie de capacités et de devoirs constituants la société. Mais ce Tout est fondé sur la reconnaissance de biens communs, approche différente de celle accordant à la dette une prééminence heuristique quasi unique pour expliquer une société d'échanges ; qu'ils soient essentiellement marchands chez André Orléan par exemple [Lordon et Orléan, 2007] ou non comme chez Bruno Théret qui accorde à la fiscalité et à la redistribution un rôle éminent [1978 ; 2007 ; 2012]. Si un groupe est dépourvu de monnaies et doit les recevoir d'un autre groupe, on peut saisir leurs transferts comme des dons ou comme des emprunts. Mais, comment comprendre qu'un groupe ne puisse pas utiliser ses propres monnaies et en vienne à emprunter à un autre groupe une catégorie de paléomonnaies dont il détient par ailleurs des spécimens identiques ? Le concept de partage résout ce qui peut passer pour une énigme. Les dépôts temporaires de monnaies sont une autre façon de traduire en pratique l'interdépendance par rapport au collectif qu'exprime la dette soumise à la confiance dite « hiérarchique » et « éthique » dans *La Monnaie souveraine* ; et la reconnaissance de dettes qu'aucun paiement ne peut prétendre éteindre parce qu'elles relèvent de l'appartenance à une société³⁸. Mais les dettes qui marquent la soumission au collectif (en particulier pour

³⁷ *La loi des courtiers londoniens.*

³⁸ *D'où l'impôt qui, à la différence du tribut payé par certains vaincus dans une guerre, ne peut être soldé une fois pour toutes.*

celles qui ne peuvent pas être éteintes par un paiement) ne doivent pas être confondues avec le partage de l'usage de communs, dont la reconnaissance est indispensable au fonctionnement et à l'existence d'une société³⁹.

Revenons plus précisément à l'analyse de Daniel de Coppet. Dans un tableau d'une grande finesse des cérémonies des Aré aré, au cours de sa contribution à l'article collectif de 1984 [p. 454], il indique à propos des « prestations montantes de la fête funéraire » :

« Elles [ces prestations] sont le fait de personnes venues, en longue file indienne, offrir chacune à leur tour au fossoyeur une longueur de monnaie ne dépassant pas la brasse. Ces monnaies sont attachées à la barre supérieure de l'estrade, qui, plantée au milieu du village des funérailles, présente à la montée comme à la descente toutes les monnaies de la fête. Elles seront rendues aux hommes, aux femmes et aux enfants qui les ont offertes, mais seulement deux ou trois ans plus tard, lors de la "fête funéraire de retour". Entre-temps, le fossoyeur aura prêté toutes ces monnaies à ceux qui l'ont aidé à apporter l'ensemble des porcs et des taros qu'il devait fournir à la fête, faisant ainsi jeu égal, dans l'organisation de celle-ci, avec la famille du mort. »

Le commentaire poursuivi par Daniel de Coppet est entièrement construit autour de l'idée de circulation et de dettes, y compris sous forme de dons faisant appel à un contre-don. Dans les phrases analysant cette cérémonie et ses suites [1984, p. 454], il est question de « prêt de monnaie », de « créance », de « crédit monétaire en circulation », mais aussi d'« offrande », qui paraît une « initiative personnelle », mais qui en fait continue une « relation duelle déjà établie », de « convertir en monnaie » des porcs et des taros [*ibid.*, p. 455]. On rencontre la même représentation dominée par l'idée d'échanges et de dettes dans l'article de 1970⁴⁰. Sauf dans les situations que l'on peut considérer comme des arrêts, il y a donc en apparence une circulation incessante de ces paléomonnaies pour lesquelles Daniel de Coppet a donné l'explication suivante : « [D]ans un système où il est réputé très dangereux de thésauriser, car la monnaie rend malade et peut faire mourir, les monnaies offertes de la sorte constituent, pour chacun, un crédit monétaire en circulation qui lui revient par fraction à chaque "fête funéraire de retour". » [*ibid.*, p. 454] On reconnaît là une mise en garde similaire à celle faite par le sage maori cité par Marcel Mauss à propos de l'« esprit de la chose donnée ».

³⁹ Cette tension entre collectif et privé, avec le fait que le souverain ne pouvait pas être considéré comme propriétaire de la monnaie, se trouve déjà exprimée par Nicolas Oresme dans son *Traité des monnaies* [1366] ; voir traduction nouvelle parue à *La Manufacture* [1989] à propos d'une analyse des mutations monétaires.

⁴⁰ La même utilisation de la rhétorique de la circulation et des transactions pour analyser les dettes est faite par Théret [2007] dans son introduction à l'ouvrage dans un paragraphe intitulé « Monnaies et dettes » [p. 20-21]. Les termes ou verbes transfert, transaction, médium, don, donner, échange, médiation, circuler, paiement, donner, rendre, recevoir, circulation apparaissent sous sa plume en quelques lignes. Lorsqu'un élément n'appartenant pas à cette dimension circulatoire figure [p. 21], il est lié à une dimension individuelle qui ne l'associe donc pas à un bien commun : « Chaque être humain se voit en effet reconnu socialement doté d'un capital de vie ("réserve de vie") plus ou moins important et plus ou moins valorisé selon les statuts sociaux, pouvant être approprié de multiples façons et faire l'objet de diverses transactions entraînant la création et la circulation de dettes. » Pour retrouver le *parage* au sens du collectif, il faut se tourner vers la souveraineté et la confiance.

Mais pourquoi parler de dettes si « ces créances sont toujours *retournées* [souligné par nous] à leur détenteur ou à défaut à ses enfants » [*ibid.*, p. 455] ? Pourquoi ne pourrions-nous pas interpréter ces situations où les monnaies paraissent temporairement interrompre leurs courses effrénées comme constituant des dépôts ou une mémorisation des engagements symétriques ou non ? Elles ne seraient pas appropriées ou possédées, mais elles en seraient temporairement un dépositaire ou un témoin (ces populations les représentent comme des éléments vivants). Ces monnaies n'auraient rien d'un intermédiaire sujet passif, mais marqueraient le vif souvenir de relations. Pourquoi ne pas reconnaître que nul ne peut prétendre être maître absolu de ces monnaies, car tout ou partie de leur usage doit, de façon incessante et à tour de rôle, être partagé dans la communauté ? C'est une façon d'exprimer le primat du collectif sur l'individuel dans un processus pouvant faire que la souveraineté monétaire est en quelque sorte partagée ; d'où la remise lors d'une cérémonie de ce qui doit être restitué deux ou trois années plus tard.

Un autre ensemble cérémoniel fait circuler ces monnaies sans que ceux qui les ont préalablement reçues puissent prétendre les posséder. Lors de flirts cérémoniels, les jeunes filles offrent de petites quantités de monnaie aux jeunes gens célibataires qui sont leurs amoureux ; elles se les procurent contre des tubercules de leur jardin ou les porcs qu'elles élèvent. À cette occasion, les garçons leur donnent des objets tels que peignes, couteaux, tabac, pipe ou étoffe. Après une période de huit mois, une fête est l'occasion d'une exposition de ces monnaies et de leurs décomptes [*ibid.*, p. 455-456]. L'abondance de monnaies ainsi exposées indique le nombre de succès galants de chaque garçon ; mais surtout, de leur somme dépend la renommée de celui qui a pris la responsabilité de cette fête. Alors que les cadeaux faits par les garçons à leurs amoureuses sont conservés par celles-ci, les monnaies des flirts cérémoniels, à l'issue de leur exposition, sont « rendues aussitôt aux jeunes gens qui les rendront ultérieurement aux jeunes filles » [*ibid.*, p. 456]. Le texte ne précise pas ce qu'elles en font ensuite.

Dans ces communautés aré aré, existent des « prestations » qui « ne sont pas grevées d'une obligation de retour » et où les monnaies « sont données pour de bon », où apparaissent la contraction de dettes comme de prêts implicites notamment lors de cérémonies pour les morts ou pour les mariages [*ibid.*, p. 463] dans lesquelles entrent monnaies, taros et porcs. Toutefois, qu'il s'agisse d'élever un défunt à la dignité d'ancêtre ou d'abandonner et de reconnaître une femme comme épouse dans un autre groupe familial, ce que nous observons comme des transferts de monnaies sont pour les populations des opérations conformes à la division et à l'unité des composantes d'une personne. Chez les Aré aré, ce sont son image, son souffle et son corps [*ibid.*, p. 464-465], comme dans d'autres sociétés mélanésiennes, diverses parties du corps se trouvent aussi décomposées selon les relations familiales ayant donné vie à une personne [Servet 2012c, p. 313-314 et 350-351]. Il serait erroné de désigner ces monnaies comme des contreparties ou les garanties d'une dette. Le transfert ou le dépôt de monnaies témoigne d'une relation. Il la mémorise et la distingue des autres relations sociales où la monnaie n'entre pas. Elles sont le support de l'affirmation et de la mise en scène de ces interdépendances sociales. Pour la dernière fête d'un mariage, Daniel de Coppet [1984, p. 466] relève : « [T]out d'abord ils rendent la monnaie qui

leur avait été prêtée, puis ils offrent des porcs vivants ou des taros à replanter à ceux qui leur avaient prêté de la monnaie pour cela⁴¹. » Pourquoi désigner comme « prêt » ce que l'on pourrait tout aussi bien assimiler à un « dépôt » ?

La difficulté pour qui est soumis à une vision catallactique de la monnaie est de la saisir autrement que comme une contrepartie ayant pouvoir d'achat et dont la circulation permet de solder de façon immédiate ou différée des dettes. Les sommes sur les « monnaies primitives » publiées indépendamment l'une de l'autre en 1949 par un économiste, Paul Einzig, et une anthropologue, Alison Mary Hingston Quiggin, sont emblématiques de cette soumission à une vision catallactique. Une méprise révélatrice de cette incompréhension se trouve dans la description de cérémonies mortuaires à Rossel, une île située au sud-est de la Nouvelle-Guinée, en périphérie du célèbre cercle kula immortalisé par Bronislaw Malinowski. L'exemple a connu une certaine renommée au-delà des ethnologues, car, à l'initiative de J. M. Keynes, il a fait l'objet d'un article dans *l'Economic Journal*⁴². Parce qu'un prix en monnaie coquillage lui avait été indiqué comme étant la valeur de la peau d'un défunt, Wallace E. Armstrong [1928] cité par Liep [2009, p. 246] a prétendu que, lors des funérailles, les cadavres étaient dépecés et que leur peau était échangée contre ces monnaies, autrement dit était vendue. La peau apparaissait bien comme étant payée. En fait, cet acquittement correspondait à la conception d'un être relationnel dont la procréation dépend d'apports familiaux ou claniques multiples, ainsi qu'il vient d'être indiqué. Plusieurs recherches menées en Mélanésie depuis les années 1980, ont mis l'accent sur la représentation des êtres humains comme la réunion d'éléments qui, à l'état séparé, peuplent divers objets auxquels ils confèrent des statuts hiérarchisés en valeur [Barraud *et al.* 1984, p. 504]. Aussi, naissance, initiation ou mort y supposent des expressions de ces éléments constitutifs d'une personne [Servet, 2012c, p. 313-315] qu'il convient en certaines circonstances et rites de réunir pour affirmer l'unité de l'ensemble de ces groupes. Qualifier ces opérations rituelles de reconnaissance de dettes vis-à-vis des différents groupes d'appartenance d'une personne crée une confusion entre des relations d'alliance et de filiation [Warnier, 2010] critiquant Rospabé [1995]. La référence à la dette, parce qu'elle évoque la circulation de contreparties et des flux de valeurs dont les monnaies seraient le support, occulte ce que l'individualisme dominant de nos sociétés lui-même masque. Ce fractionnement symbolique du

⁴¹ Daniel de Coppet ne distingue pas toujours de façon claire les cas où matériellement la même monnaie est remise, de ceux où l'est une quantité de monnaie supposée équivalente. Cette différence est manifeste dans l'article de 1970 [p. 769] : lors de la fête funéraire, ceux désignés comme fossoyeurs « reçoivent de leurs parents et amis des monnaies équivalentes à celles qu'ils leur avaient distribuées deux ans plus tôt » ; par contre, p. 771, on lit : « [L]es monnaies de type B doivent être toutes rendues aux individus (i). [...] La monnaie portée au plancher de l'estrade sera retournée en autant de fractions qu'elle était d'abord constituée. » Page 772, est évoqué : « [L]e flot de la monnaie ordinaire sur laquelle ne pèse aucune contrainte de rétrocession à plus ou moins long terme. » Il parle de ce propos d'une « masse monétaire libre et anonyme ». Ceci s'oppose à un cycle dit tatarahu de la même fête funéraire dans lequel on voit des monnaies être rendues. « Au cours de la fête funéraire, et lorsque les prestations de type C sont achevées, les fossoyeurs prélèvent une très faible partie de ce qu'ils viennent de recevoir des officiants et leur offrent cette monnaie de retour. [...] Ces prestations de type D sont sujettes à un cycle court puisque l'officiant devra les rendre aux fossoyeurs environ deux ans plus tard, au cours de la fête funéraire de retour. [...] Ces monnaies rendues aux fossoyeurs remplissent le rôle de monnaies de type B aaromou. [...] Elles] aident les fossoyeurs à dédommager ceux des leurs qui les ont soutenus dans l'organisation et l'approvisionnement de la fête funéraire de retour. Une fois rendues par l'officiant aux fossoyeurs, ces monnaies connaissent le même sort que les prestations de type C : elles rentrent dans la circulation ordinaire sans plus être soumises à de nouvelles cessions. » [p. 772]

⁴² Wallace E. Armstrong a publié en 1924 dans *l'Economic Journal* et dans une revue anthropologique *Man* avant de consacrer un ouvrage à cette société [1928]. Pour une nouvelle analyse à partir de nouvelles enquêtes de terrain voir le travail magistral de John Liep [2009].

corps à la fois humain et social exprime une reconnaissance de l'interdépendance de ses parties constitutives⁴³. Il y a donc là partage, au sens de reconnaissance d'un bien commun, car celle-ci est nécessaire à une appréhension du Tout de la société. Périodiquement ici des rites, là des métaphores, le manifestent et donc le rappellent afin que chacun agisse en conséquence. Remarquons ici qu'en analysant le rôle des trésors, Karl Polanyi ne les cantonne pas non plus à celui d'une capacité ultérieure de paiement grâce à leur fonction de réserve. Il indique, marquant leur usage dans la redistribution [1977 (trad. 2011), p. 179] : « [L]a simple possession procure à leur détenteur l'autorité sociale, le pouvoir et l'influence. Une particularité des biens de trésor est que le prestige se trouve accru aussi bien quand on les donne que quand on les reçoit. » Autrement dit, le Trésor est un élément de la souveraineté. Il permet de lier les membres d'une société ou communauté⁴⁴.

5. Conclusion

En l'état, les témoignages sur un lien entre monnaie et partage sont empruntés à des peuplades *a priori* très éloignées de notre apparente modernité parce qu'ils donnent à penser des archaïsmes comme des fondements et il serait totalement erroné de lire les analyses qui ont pu en être faites comme une distraction quasi inutile, car rendant compte de faits à jamais disparus. Ce que nous apprennent ces pratiques en apparence exotiques, qui ont joué un rôle clef dans l'écriture de *La Monnaie souveraine*, constitue une leçon pour les contemporains soumis à un individualisme mortifère et à une opposition aux dettes publiques, autrement dit à une lutte contre la souveraineté du collectif. On y retrouve en effet des moyens de domination entre éléments constitutifs des sociétés, mais aussi un fondement du vivre ensemble, avec sa façon de reconstruire et de reconnaître des interdépendances mobilisant le principe de réciprocité tel que retenu par Karl Polanyi à partir des travaux de Richard Thurnwald [Juillerat, 1993]. L'économie solidaire peut mobiliser intellectuellement ces archaïsmes, au sens de fondements, pour à travers la multiplicité de ses projets les redécouvrir sous des formes actuelles métamorphosées⁴⁵ tant de la solidarité et de l'entraide que du partage.

Bibliographie

- AGLIETTA Michel, ORLÉAN André (dir.) (1995), *Souveraineté, légitimité de la monnaie*, AEF/CREA, Paris.
- AGLIETTA Michel, ORLÉAN André (dir.) (1998), *La monnaie souveraine*, Odile Jacob, Paris.
- ARMSTRONG Wallace E. (1924a), « Rossel Island Money: a Unique Monetary System », *Economic Journal*, vol. 34, p. 422-429.
- ARMSTRONG Wallace E. (1924b), « Shell-Money from Rossel Island », *Man*, vol. 24, p. 161-162.

⁴³ Dans la conclusion de *Nomismata* [1984, p. 170] j'avais évoqué la marchandisation des relations sociales à travers la figure de l'homme démembré.

⁴⁴ On peut rapprocher cette idée de la proposition de deux économistes du FMI citée page 129 pour gager la création monétaire par un dépôt d'un montant équivalent dans une institution publique.

⁴⁵ Notamment par la démocratisation des sociétés et la reconnaissance des différences et complémentarités de genre.

- ARMSTRONG Wallace E. (1928), *Rossel Island, an Ethnological Study*, Cambridge University Press.
- BAROIN Catherine (2003), « Testart Alain (dir.), *Aux Origines de la monnaie* », compte rendu, *Journal des africanistes*, vol. 73, n° 1, p. 181-185.
- BARON Catherine, PETIT Olivier, ROMAGNY Bruno (2011), « Le courant des "Common-Pool Resources" : un bilan critique », in T. Dahou, M. Elloumi F. Molle, M. Gassab et B. Romagny (dir.) *Pouvoirs, Sociétés et Nature au Sud de la Méditerranée*, Éditions INRAT/IRD/Karthala, Paris/Tunis, p. 29-51.
- BARRAUD Cécile (2003), « Bibliographie de Daniel de Coppet », *Journal de la société des océanistes*, 1, p. 125-126 repris et complété dans Iteanu (2010), p. 470-473.
- BARRAUD Cécile et al. (1984), « Des relations et des morts. Quatre sociétés vues sous l'angle des échanges », in Jean-Claude Galey (dir.) *Différences, valeurs, hiérarchie. Textes offerts à Louis Dumont*, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, Paris, p. 421-520.
- BASLÉ Louis (1999), « Note bibliographique : *La Monnaie souveraine* », *Cahiers d'économie politique*, n° 35, p. 132-136.
- BAUMANN Eveline et al. (dir.) (2008), *L'Argent des anthropologues, la monnaie des économistes*, L'Harmattan, Paris. Avec Laurent Bazin, Pepita Ould-Ahmed, Pascale Phélinas, Monique Selim, Richard Sobel.
- BENES Jaromic, KUMHOF Michael (2012), « The Chicago Plan Revisited », *IMF Working Paper*, 12/202.
- BLANC Jérôme (2001a), *Les monnaies parallèles*, L'Harmattan, Paris.
- BLANC Jérôme (2001b), « Une si douce captivité, Marketing et fidélisation versus marché et concurrence », *Forum de la régulation*, 11-12 octobre.
- BLANC Jérôme (dir.) (2006), *Rapport Exclusion et Liens financiers 2005-2006. Monnaies sociales*, Economica, Paris.
- BOYER Rober (2008), « Bruno Théret (dir.), *La monnaie dévoilée par ses crises*, Éditions de l'EHESS, Paris, 2008 », *Revue de la régulation* [En ligne], 3/4, 2^e semestre/Automne [URL : <http://regulation.revues.org/4813>].
- BRETON Stéphane (2000), « Le monde de la dette », *Annales. Histoire, Sciences sociales*, vol. 55, n° 6, p. 1361-1366.
- BRETON Stéphane (2002), « Présentation : monnaie et économie des personnes ». *L'Homme*, n° 162, numéro spécial *Questions de monnaie*, Stéphane Breton (dir.), p. 13-26.
- CAILLÉ Alain (1978), « Valeur et gratuité : l'illusion de la mesure rationnelle en économie », in *Économie 1978*, Publication de l'Institut économique du Roussillon, Université de Perpignan, p. 5-53.
- CAILLÉ Alain (1987), « Monnaie des sauvages et monnaie des modernes », *Bulletin du MAUSS*, n° 21, p. 143-150.
- CAILLÉ Alain (1995), Préface, in Philippe Rospabé *La dette de vie*, La Découverte, Paris, p. 9-21.
- CAILLÉ Alain (2000), *Anthropologie du don. Le tiers paradigme*, Desclée de Brouwer, Paris.

- CAILLÉ Alain (2002), « Quelle dette de vie ? », *L'Homme*, vol. 162, p. 243-254.
- CARTELIER Jean (1996), *La monnaie*, Flammarion, Paris.
- CARTELIER Jean (2007), « The Hypostasis of Money: An Economic Point of View », *Cambridge Journal of Economics* 31(2), p. 217-233.
- CASAJUS Jean-Claude (1984), « L'énigme de la troisième personne », in Jean-Claude Galey (dir.) *Différences, valeurs, hiérarchie. Textes offerts à Louis Dumont*, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, Paris, p. 65-78.
- COMMONS John R. ([1934] 1990), *Institutional Economics. Its Place in Political Economy*, Transaction Publishers, New Brunswick et Londres.
- COPPET Daniel de (1968a), « Pour une étude des échanges cérémoniaux en Mélanésie », *L'Homme*, vol. 8, n° 4, p. 45-57.
- COPPET Daniel de (1968b), « Tabou », in *Encyclopædia Universalis*, vol. 15, p. 705.
- COPPET Daniel de (1970a), « Cycles de meurtres et cycles funéraires. Esquisse de deux structures d'échange », in *Échanges et communications, Mélanges Lévi-Strauss*, t. II, p. 759-781.
- COPPET Daniel de (1970b), « 1, 4, 8, 9, 7. La monnaie : présence des morts et mesure du temps », *L'Homme*, vol. 10, n° 1, p. 17-39.
- COPPET Daniel de (1973), « Premier troc, double illusion », *L'Homme*, vol. 13, n°s 1-2, p. 10-22.
- COPPET Daniel de (1995), « La monnaie dans la communauté aré aré. Les relations sociales en forme de totalité », in Michel Aglietta et André Orléan (dir.) *Souveraineté, légitimité de la monnaie*, AEF/CREA, Paris, p. 215-250.
- COPPET Daniel de (1998), « Une monnaie pour une communauté mélanésienne comparée à la nôtre pour l'individu des sociétés européennes », in Michel Aglietta et André Orléan (dir.) *La monnaie souveraine*, AEF/CREA, Paris, p. 159-211.
- CORIAT Benjamin (dir.) (2013), *Colloque Propriété et communs. Les nouveaux enjeux de l'accès et de l'innovation partagée*. Séminaire Paris, 25-26 avril 2013. Organisé dans le cadre du projet PROPICE (Propriété Intellectuelle, Communs et Exclusivité) soutenu par l'Agence Nationale de la Recherche.
- CUILLERAI Marie (2001), *La communauté monétaire : Prolégomènes à une philosophie de l'argent*, L'Harmattan, Paris.
- DOLIGEZ François (2012), « Monnaies du lien », *RECMA, Revue internationale de l'économie sociale*, n° 326, <http://recma.org/node/2523> [24/10/2012].
- DUMONT Louis (1976), *Homo aequalis : genèse et épanouissement de l'idéologie économique*, Gallimard.
- EDOUMBA Pierre (2001), « Aperçu sur les monnaies d'Afrique », *Revue numismatique*, 6^e série, vol. 157, p. 105-119.
- EINZIG Paul (1949), *Primitive Money in its Ethnological, Historical and Economic Aspects*, Eyre/Spottiswoode, Londres.
- EVANS-PRITCHARD Ambrose (2012), « IMF's epic plan to conjure away debt and dethrone bankers », *The Telegraph* (21 octobre 2012), <http://www.telegraph.co.uk/finance/comment/9623863/IMFs-epic-plan-to-conjure-away-debt-and-dethrone-bankers.html>.

- GALEY Jean-Claude (1984), « Présentation », in Jean-Claude Galey (dir.) *Différences, valeurs, hiérarchie. Textes offerts à Louis Dumont*, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, Paris, p. XI-XXXIII.
- GALEY Jean-Claude (dir.) (1984), *Différences, valeurs, hiérarchie. Textes offerts à Louis Dumont*, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, Paris.
- GIRARD René (1961), *Mensonge romantique et vérité romanesque*, Grasset, Paris.
- GIRARD René (1972), *La violence et le sacré*, Grasset, Paris.
- GLOUKOVIEZOFF Georges (2008), *L'exclusion bancaire. Le lien social à l'épreuve de la rentabilité*, PUF, Paris.
- GODELIER Maurice (1996), *L'énigme du don*, Fayard, Paris.
- GRAEBER David (2000), « Money as Sovereignty: the Economics of Michel Aglietta », *New Political Economy*, 5 (2), p. 291-316.
- GRAEBER David (2009), « Debt, Violence, and Impersonal Markets: Polanyian Meditations », in Chris Hann, Keith Hart (ed.) *Market and Society*, p. 106-132.
- GRAEBER David (2011), *Debt: The First Five Thousand Years*, Melville House, Brooklyn New York.
- GRENIER, Jean-Yves (2000), « Penser la monnaie autrement », *Annales. Histoire, Sciences sociales*, vol. 55, n° 6, p. 1335-1342.
- HANN Chris, HART Keith (dir.) (2009), *Market and Society. The Great Transformation Today*, Cambridge University Press.
- HART Keith (1986), « Heads or tails? Two sides of the coin », *Man* 21 (3), p. 637-656.
- HART Keith (2000), *The Memory Bank: Money in an unequal world*, Profile, Londres ; republié en 2001 sous le titre *Money in an Unequal World*. Texere, New York.
- HART Keith (2008), « On money and anthropology; towards a new object, theory and method », in Eveline Baumann et al. *L'Argent des anthropologues, la monnaie des économistes*, L'Harmattan, Paris, p. 237-255.
- HART Keith (2012), « In Rousseau's footsteps: David Graeber and the anthropology of unequal society », *The Memory Bank* July 4th [<http://thememorybank.co.uk/2012/07/04/in-rousseau-footsteps-david-graeber-and-the-anthropology-of-unequal-society-2/>].
- HINGSTON QUIGGIN Alison Mary (1949), *A Survey of Primitive Money. The Beginnings of Currency*, Methuen, Londres.
- ITEANU André (1983), *La ronde des échanges. De la circulation aux valeurs chez Les Orokaiva*, Cambridge University Press et Éd. de la Maison des sciences de l'homme, Londres et Paris.
- ITEANU André (dir.) (2010), *La cohérence des sociétés. Mélanges en hommage à Daniel de Coppet*, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, Paris.
- JUILLERAT Bernard (1993), *La Révocation des Tam-baran. Les Banaro et Richard Thurnwald revisités*, CNRS Éditions, Paris.
- LACOMBE Sylvie (2002), « Hommage à Daniel de Coppet (1933-2002) », *Anthropologie et Sociétés*, vol. 26, n°1, p. 233-234.
- LÉVI-STRAUSS Claude (1950), « Introduction à l'œuvre de Marcel Mauss », in Marcel MAUSS *Sociologie et Anthropologie*, PUF, Paris.

- LIEP John (2009), *A Papuan Plutocracy. Ranked Exchange on Rossel Island*, Langelandsgade, Aarhus University Press.
- LOCKE John ([1690 trad.] 1967), *Deuxième traité du gouvernement civil*, Vrin, Paris.
- LORDON Frédéric (2000), « La légitimité au regard du fait monétaire », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, vol. 55, n° 6, p. 1343-1359.
- LORDON Frédéric, ANDRÉ ORLÉAN (2007), « Genèse de l'État et genèse de la monnaie : le modèle de la *potentia multitudinis* », in Y. Citton et F. Lordon F. (dir.) *Spinoza et les sciences sociales*, Éditions Amsterdam, Paris (disponible sur <http://www.pse.ens.fr/orlean/>).
- MARCOVITCH Anne (2000), « La monnaie souveraine, sous la direction de Michel Aglietta et André Orléan », *Économies et sociétés*, série *Æconomia Histoire de la pensée économique* n° 30, Revue des livres, p. 175-179.
- MALAMOUD Charles (dir.) (1988), *Lien de vie, nœud mortel. Les représentations de la dette en Chine, au Japon et dans le monde indien*, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, Paris, coll. « Recherches d'histoire et de sciences sociales », 31.
- MALAMOUD Charles (1989), « Dette (Anthropologie) », in *Encyclopædia universalis*, Paris, t. 7, p. 294-300.
- MAUSS Marcel (1914), « Les origines de la notion de monnaie », Communication faite à l'Institut français d'anthropologie, *Comptes rendus des séances*, II, tome 1, supplément à *L'Anthropologie*, 1914, 25, p. 14-19. [in *Œuvres*, tome 2, Éditions de Minuit, Paris, p. 106-112.]
- MAUSS Marcel (1923-1924), « Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques », in *Sociologie et Anthropologie*, PUF, Paris, éditions multiples ; la plus récente de Florence Weber.
- MEYER Camille (2012), *Les finances solidaires comme biens communs durables : étude de cas de la Banque communautaire de développement Palmas (Brésil)*, Université libre de Bruxelles, Faculté des sciences sociales et politiques, Master en sciences de la population et du développement [<http://new.lucpire.eu/prix-vanthournout-2012/>].
- MONNERIE Denis (2002), « Monnaies de Mono-Alu : valeurs, discontinuités et continuités dans les objets et les relations sociales », *L'Homme*, n°162, p. 81-105.
- MONNERIE Denis (2012), « Objets cérémoniels, chaînes opératoires et élaboration des relations sociales. Arama et Hoot Ma Whapp, Kanaky Nouvelle-Calédonie, Mélanésie », *Techniques et Culture*, n°58, p. 122-141.
- ORLÉAN André (2002), « La monnaie contre la marchandise », *L'Homme*, n° 162, p. 27-48.
- ORLÉAN André (2008), « La sociologie économique de la monnaie », in François Vatin, Philippe Steiner (dir.) *Traité de sociologie économique*, PUF, Paris, p. 209-246.
- ORLÉAN André (2010), « Les monnaies modernes comparées aux monnaies primitives. L'apport de Daniel de Coppet », in André Iteanu (dir.) *La cohérence des sociétés. Mélanges en hommage à Daniel de Coppet*, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, Paris, p. 413-429.
- OSTROM Elinor (2005), *Understanding Institutional Diversity*, Princeton University Press, Princeton/Oxford.

- OSTROM Elinor *et al.* (dir.) (2002), *The Drama of the commons*, National Academy Press, Washington DC.
- OULD-AHMED Pepita (2008), « Monnaie des économistes, argent des anthropologues : à chacun le sien », in Baumann *et al.* (dir.) *L'Argent des anthropologues, la monnaie des économistes*, L'Harmattan, Paris, p. 11-27.
- PERROT Jean-Claude (1984), « La main invisible et le dieu caché », in Jean-Claude Galey (dir.) *Différences, valeurs, hiérarchie. Textes offerts à Louis Dumont*, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, Paris, p. 157-181.
- PIRON Sylvain (2002), « La dette de Panurge », *L'Homme*, 162, p. 255-270.
- POLANYI Karl ([1944] 1983), *La Grande Transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps*, trad., Gallimard, Paris, préface de Louis Dumont.
- POLANYI Karl ([1957] 2011), « The Semantics of Money-Uses », *Explorations*, trad., in K. Polanyi, *La subsistance de l'Homme*, Flammarion, Paris, p. 163-195.
- POLANYI Karl (1968), *Primitive, Archaic and Modern Economies: Essays of K.P.*, Beacon Press, Boston.
- POLANYI Karl (1977), *The Livelihood of Man*, Academic Press, New York, San Francisco, Londres.
- POLANYI Karl (2008) *Essais*, traduction éditée par J. Maucourant et M. Cangiani, Le Seuil, Paris.
- POLANYI Karl (2011), *La subsistance de l'homme*, trad. éditée par Bernard Chavance, Le Seuil, Paris.
- POLANYI Karl, ARENSBERG Conrad, [NEALE Walter] (eds.) ([1957] 1975), *Les systèmes économiques dans l'histoire et dans la théorie [Trade and Market in Early Empires]*, préface Godelier Maurice, trad., Larousse, Paris.
- RIEUNEAU Maurice (2002), « Daniel de Coppet », *La Lettre de l'Association des Amis de Roger Martin du Gard*, n° 13, p. 2-3.
- ROSPABÉ Philippe (1995), *La dette de vie. Aux origines de la monnaie*, préface d'Alain Caillé, La Découverte, Paris.
- SABOURIN Éric (2012), *Organisations et sociétés paysannes. Une lecture par la réciprocité*, Quae/Inra, Versailles.
- SAHLINS Marshall (1970), « *The Spirit of the gift* : une explication de texte », in : Jean Pouillon, Pierre Maranda *Échanges et communications. Mélanges offerts à Claude Lévi-Strauss*, Mouton, The Hague/Paris, tome II, p. 998-1012.
- SAHLINS Marshall ([1972] 1976), *Stone Age Economics*, trad. *Âge de pierre, âge d'abondance*, Gallimard, Paris.
- SALAG Hadrien (2011), *Le trueque argentin au prisme de la dette : une socioéconomie des pratiques monétaires et financières*, Thèse de doctorat en économie, Université Paris Dauphine.
- SERVET Jean-Michel (1984), *Nomismata*, Presses universitaires de Lyon, Lyon.
- SERVET Jean-Michel (1998), *L'euro au quotidien, une question de confiance*, préface d'Emma Bonino, Desclée de Brouwer, Paris, coll. « Sociologie économique ».
- SERVET Jean-Michel (2001), « Le troc primitif, un mythe fondateur d'une approche économiste de la monnaie », *Revue numismatique*, 157, p. 15-32

- SERVET Jean-Michel (2009, « Toward an alternative economy: Reconsidering the market, money, and value », in Chris Hann, Keith Hart (dir.) *Market and Society. The Great Transformation Today*, Cambridge University Press, p. 72-90.
- SERVET Jean-Michel (2012a), « Genève dans l'empire de la liquidité », in Abdelmalki Lahsen, Jean-Pierre Allégret et al. (dir.) *Développements récents en économie et finances internationales. Mélanges en l'honneur de René Sandretto*, Armand Colin, Paris.
- SERVET Jean-Michel (2012b), « Possibilité et nécessité de pensées interdisciplinaires en temps de crise », *Journal of Interdisciplinary. History of Ideas*, vol. 1, n° 2, section 2, p. 3-27. [www.ojs.unito.it/index.php/jihi/article/download/179/198]
- SERVET Jean-Michel (2012c), *Les monnaies du lien*, Presses universitaires de Lyon, Lyon.
- SERVET Jean-Michel (2012d), « Compte rendu de Karl Polanyi, *La subsistance de l'Homme. La place de l'économie dans l'histoire et dans la société* », *Æconomia – History / Methodology / Philosophy*, vol. 2, n° 4, p. 538-543.
- SERVET Jean-Michel (2013), « Le principe de réciprocité aujourd'hui. Un concept pour comprendre et construire l'économie solidaire », in Isabelle Hillenkamp, Jean-Louis Laville (dir.) *Socioéconomie et démocratie – l'actualité de Karl Polanyi*, Érès, Toulouse, p. 187-213.
- SERVET Jean-Michel (2014), « Le *Chicago Plan* revisité par les monnaies complémentaires, le microcrédit solidaire et les tontines », in Hours Bernard, Ould-Ahmed Pépita (dir.) *Dette de qui, dette de quoi ? Une économie anthropologique de la dette*, L'Harmattan, Paris [à paraître].
- SERVET Jean-Michel (dir.) (1999), *Une économie sans argent, les systèmes d'échange local*, ouvrage écrit avec D. Bayon, J. Blanc, I. Guérin, G. Malandrin et D. Vallat, Le Seuil, Paris.
- SERVET Jean-Michel, THÉRET Bruno, YILDIRIM Zeynep (2008), « Universalité du fait monétaire et pluralité des monnaies : de la confrontation coloniale à la rencontre des sciences sociales », in Eveline BAUMANN et al. *L'argent des anthropologues, la monnaie des économistes*, L'Harmattan, Paris, p. 166-207.
- SWATON Sophie (2012), « Aux origines de la monnaie », article publié dans : la vie des idées.fr, le 5 décembre 2012, 5 p. [www.laviedesidees.fr/].
- TESTART Alain (1982), *Les chasseurs-cueilleurs ou l'origine des inégalités*, Société d'ethnographie, Paris.
- TESTART Alain (2007), *Critique du don. Études sur la circulation non marchande*, Syllepse, Paris.
- TESTART Alain (2012), *Avant l'histoire. L'Évolution des sociétés, de Lascaux à Carnac*, Gallimard, Paris.
- TESTART Alain (dir.) (2001), *Aux origines de la monnaie*, Errance, Paris.
- THÉRET Bruno (2009), « Monnaie et dettes de vie », *L'Homme*, n° 190, p. 153-179.
- THÉRET Bruno (2012), « Réduction du temps de travail, démocratie participative et monnaie-temps », *Notes de l'Institut Veblen pour les réformes économiques*, déc. [http://www.veblen-institute.org/IMG/pdf/monnaies_temps_bruno_theret_fr_.pdf].

- THÉRET Bruno (dir.) (2007), *La monnaie dévoilée par ses crises*, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, Paris.
- THÉRET Bruno et WIEVIORKA Michel (1978), *Critique de la théorie du « capitalisme monopoliste d'État »*, Maspero, Paris.
- VIDAL Denis (1991), « Les Trois Grâces ou l'allégorie du Don : contribution à l'histoire d'une idée en anthropologie », *Gradhiva*, 9, p. 30-47.
- WARNIER Jean-Pierre (2009), « Les politiques de la valeur », *Sociétés, Politiques comparées. Revue européenne d'analyse des sociétés politiques*, n° 11.
- WARNIER Jean-Pierre (2011), « Biens aliénables, biens inaliénables et dette de vie. Autour de Annette Weiner », Contribution au Séminaire *Souveraineté monétaire*, document de travail, à paraître dans un ouvrage sous la direction de Bruno Théret.
- Weiner Annette B. (1992), *Inalienable Possessions. The Paradox of Keeping-While-Giving*, University of California Press, Berkeley Los Angeles.
- WEINSTEIN Olivier (2013), « Comprendre les 'communs' : Elinor Ostrom, la propriété et la nouvelle économie institutionnelles », in Benjamin Coriat *Colloque Propriété et communs. Les nouveaux enjeux de l'accès et de l'innovation partagée*. Séminaire Paris, 25-26 avril.
- ZELIZER Viviana (1994), *The Social Meaning of Money*, Princeton University Press ; trad. *La signification sociale de l'argent*, Seuil, Paris, 2005.